

Un gigantesque hall vitré, des escalators dans tous les sens, des murs blancs aseptisés, des écrans et des caméras partout. Et non, vous n'êtes pas à Roissy mais dans l'ultra moderne nouveau tribunal de grande instance (TGI\*) de Paris à Porte de Clichy. Ce monstre architectural, 160m de haut, 38 étages, 120 000 m<sup>2</sup>, a ouvert ses portes en avril dernier, grâce à la générosité d'Areliia (société qui appartient à Bouygues et qui a obtenu le partenariat public-privé) et de Renzo Piano, l'architecte. Celui-ci se targue de nous offrir une justice nouvelle, «apaisante», en somme des salles d'audience feng shui. Youpi.

Peut-être que, malgré tout, les personnes venant assister au procès de leur pote en détention provisoire ressentiront direct un certain agacement (très mauvais pour les chakras) en lisant l'article sur la présomption d'innocence écrit en énorme sur le mur à l'accueil, ainsi que la collection d'autres citations hypocrites affichées partout dans le lieu. D'ailleurs on se demande si on peut appeler «accueil» l'endroit où on doit vider ses poches et laisser des agents de sécu regarder nos sacs aux rayons X...

Mais on se détendra sûrement en découvrant l'interactivité du nouveau palais, avec ses tablettes tactiles à l'entrée de toutes les pièces. Ou pas. Peut-être qu'on se dira plutôt que ce nouveau TGI n'est rien d'autre qu'une forteresse hautement sécurisée. Sans aucun angle mort, complètement automatisée avec un système de badges qui régule la circulation en son sein, des patrouilles de flics mitrailleuse à la main, trois fouilles avant d'entrer dans une salle d'audience.

Peut-être se dira-t-on également que sa construction va dans le même sens que la réforme pénitentiaire à venir. Toujours plus de prisons, toujours plus de peines alternatives, ça veut dire évidemment toujours plus de gens qui passent en procès. Ça tombe bien, le nombre de salles d'audience a plus que triplé comparé à l'ancien TGI de l'île de la Cité.

Côté détenu-e, là aussi l'architecture est très bien pensée mais terminé le côté bien-être et zen-attitude. La face cachée du nouveau TGI, réservée à ceux et celles qui vont subir le courroux de la justice, n'essaie même plus de nous faire croire au mythe d'une justice plus humaine et plus digne. Non, le « Bastion\*\* », c'est 210 cellules réparties sur deux étages au sous-sol du TGI. 140 places sont prévues pour le dépôt, et 70 pour l'administration pénitentiaire (l'ancien TGI comptait une centaine de places en tout). Le nombre de places a donc été doublé afin de donner aux récalcitrant-e-s un avant-goût de l'enfermement qui potentiellement les attend. Comme le soulignait ironiquement Jean-Michel Etcheverry, ancien juge et directeur du projet du nouveau TGI, c'est « une vraie petite maison d'arrêt ».

Bien entendu, les architectes ont pensé à tout pour isoler et humilier. Les cellules sont individuelles et totalement insonorisées ce qui empêche toute communication entre voisin-e-s de cellule. Il est ainsi possible de passer 15h sans contact avec quiconque puisque la cellule contient un matelas de garde-à-vue, une arrivée d'eau et des chiottes. L'ironie réside dans le fait que les installations sont déjà défectueuses (robinets pétés, chiottes bouchées... La blague quand même quand on compte le fric dépensé dans la construction et le fonctionnement du colosse). En plus, ça n'emmerde même plus le flic geôlier lorsqu'on tambourine à la porte pour savoir l'heure ou pour n'importe quelle autre nécessité, puisqu'il n'entend rien. Être déféré-e au TGI de Paris en fin de garde-à-vue, ça se traduit par l'arrivée au dépôt, enregistrement, rappel des droits, visite chez le médecin, entre 10 et 20h en cellule, un passage par le parquet pour être présenté.e devant le procureur et attendre les divers entretiens (avocat, enquête sociale...), pour se terminer devant un juge qui décidera de prolonger l'enfermement ou non. Le nombre disproportionné de places au dépôt et la volonté de l'État d'intimider, nous laisse penser que chaque garde-à-vue dans un commissariat parisien se terminera désormais par une visite du Bastion.

Alors, au lieu de s'extasier devant la maaagnifique luminosité du lieu aux côtés des touristes, peut-être certaines personnes qui y entrèrent auront-elles des envies tout autres qui jailliront. Peut-être seront-elles plutôt inspirées par l'incendie accidentel qui a ravagé une terrasse au 29e étage en juin dernier, provoquant l'évacuation de 600 personnes. →

En tout cas, courage à toutes celles et ceux qui seront contraint-e-s de passer par là...

\* Le tribunal de grande instance juge les affaires en correctionnel, c'est-à-dire les délits (passibles de 10 ans maximum d'emprisonnement). Ceci dit le bâtiment dont il est question abrite également les 20 tribunaux d'instance de Paris (ceux qui s'occupent des affaires civiles, à raison d'un par arrondissement), le tribunal pour enfants et le tribunal de police. La cour d'assises (pour les crimes, donc au-dessus de 10 ans de prison) et la cour d'appel restent au palais de justice de l'île de la Cité.  
\*\* À la base un bastion est le point le plus fort d'un mur d'enceinte d'une cité fortifiée, intéressant comme référence, d'ailleurs la rue créée à côté porte le même nom.

## LES MUTINERIES, C'EST PAS QUE DANS LES SÉRIES !

Le 12 septembre 2016, une mutinerie a éclaté dans le centre de détention de Vivonne, près de Poitiers. Pendant presque 6 heures, une cinquantaine de détenus ont saccagé l'établissement «ultramoderne» et provoqué plusieurs départs de feu. Tout ça grâce au vol des clés à un maton par des détenus qui ont alors ouvert les autres cellules de leur bâtiment. La justice cherche à désigner des coupables pour leur faire payer cet éclat de liberté et un procès a eu lieu le 13 septembre 2018, à l'encontre de quatre détenus désignés comme « meneurs » de la révolte. Les médias parlent de la situation d'un des détenus comme étant à l'origine de l'embrasement. Une permission de sortie lui avait été refusée ce jour-là, alors même qu'il avait déjà demandé plusieurs fois son transfert dans une autre prison.

La mutinerie a causé d'énormes dégâts et l'administration pénitentiaire (AP) a eu un petit coup de chaud. Près de 105 pompiers sont intervenus sur les lieux, ainsi que 175 gendarmes et agents de la pénitentiaire. Les travaux ont coûté deux millions d'euros et ont duré 16 mois, notamment parce qu'en éteignant le feu, les pompiers ont mis hors-service l'intégralité du système électrique et de vidéosurveillance de l'aile. 250 détenus ont été transférés vers d'autres prisons. Parmi les quatre détenus poursuivis, l'un d'entre eux a été relaxé mais les trois autres ont été condamnés à de lourdes peines. L'un à trois ans de prison, les deux autres à cinq ans. Des détenus poukaves se sont portés partie civile aux côtés des matons pour grappiller de la thune...

Plus récemment, début septembre 2018, au centre pénitentiaire de Liancourt

(Oise), une cinquantaine de détenus se révoltent à leur tour. Cette fois, ce sont des fouilles par palpation qui mettent le feu aux poudres. En effet, cinq détenus sont d'abord fouillés et les maton.nes retrouvent des téléphones portables. Ils tentent alors d'en fouiller d'autres qui rentrent du sport. Ceux-ci refusent et forcent le passage de la grille d'accès à leur couloir, qu'ils bloquent derrière eux pour empêcher les maton.nes de les suivre. Certains se masquent avec leurs vêtements. Ils gardent le contrôle de l'aile pendant 3 heures, jusqu'à l'arrivée des ERIS\* auxquels ils résistent avant d'être arrêtés.

Cette fois encore, l'AP a désigné des meneurs à punir pour l'exemple. Deux détenus sont alors placés en quartier disciplinaire et seront sûrement transférés, d'autres sont déplacés au quartier arrivant - le quartier disciplinaire étant plein à craquer !

Les prisons sont souvent présentées comme des poudrières dans les discours politiques, des élu.es aux syndicalistes de la pénitentiaire, notamment à travers les grands médias et les réseaux sociaux. Mais l'on sait bien qu'il ne s'agit pas d'une confrontation à forces égales, les prisonnier.es étant clairement à la merci de leurs geôlier.es, des maton.nes aux ERIS surarmés et autres gendarmes. Alors, lorsqu'on apprend que certain.es ont trouvé la force de se révolter, ne serait-ce qu'un instant, on a envie de se montrer solidaires en racontant ce qu'ils ont traversé, et on se réjouit de voir l'AP blémir face à toute cette rage !

\* équipes régionales d'intervention et de sécurité, agents de maintien de l'ordre de la pénitentiaire.

Et si vous avez envie de nous rencontrer l'équipe de yoyo organise un petit apéro-présentation du journal le vendredi 9 novembre à 19h au Remouleur, local auto-organisé de lutte et de critique sociale, 106 rue Victor Hugo 93170 Bagnolet (M° Robespierre ou M° Gallieni)



Yoyo, c'est un petit journal contre toutes les prisons qui paraît régulièrement de manière irrégulière. Ce numéro 2 est en réalité un troisième numéro, où on aura l'occasion de mettre un bon coup de dissolvant sur le vernis humaniste de la justice. Celle-ci redore son blason par la construction d'un nouveau tribunal à Paris, écrasant mais néanmoins inflammable. Dans la même veine on évoquera les lieux d'hébergement, qui sous couvert d'accueil et de solidarité, sont là pour fliquer toujours plus les personnes demandeuses d'asile. Un bon coup de décapant sera également passé sur la façade anti-carcérale de certains discours parfois dégueulasses, du style « pas de ça chez nous », lorsqu'il s'agit d'une nouvelle prison.

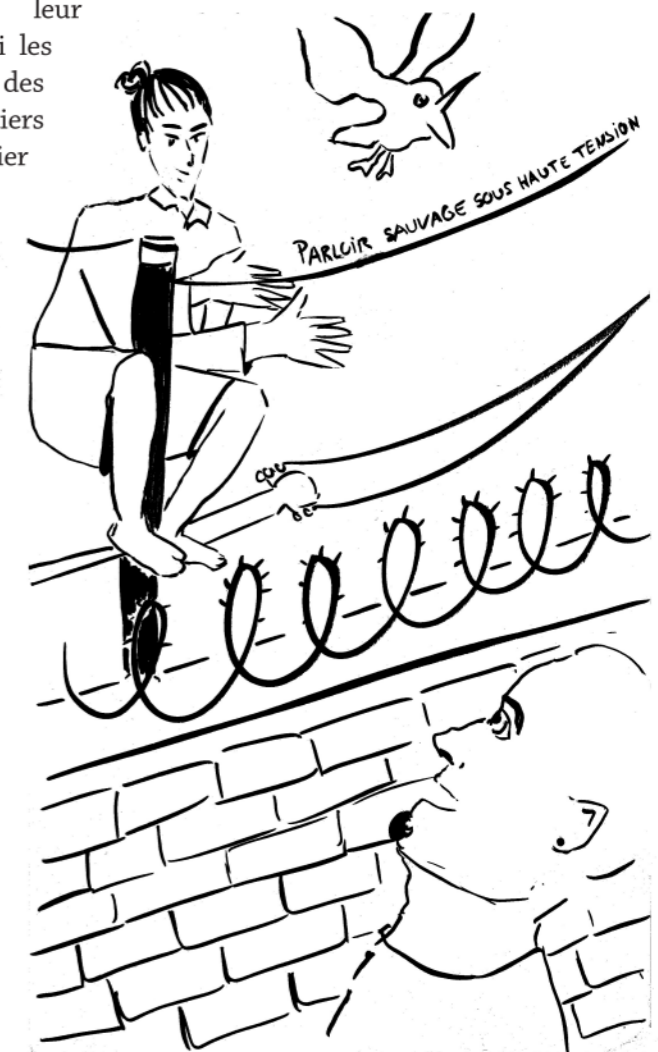
À l'inverse, on adhère à certaines formes de résistance et de révolte contre les prisons et toutes leurs composantes. Par exemple quand à l'intérieur, des prisonnier.es se révoltent et agissent collectivement contre leur

geôliers ou les murs qui les entourent. Ce fût le cas des personnes jugées à Poitiers en septembre dernier ainsi que de celles qui se sont mutinées récemment à la prison de Liancourt pour s'opposer à une fouille massive.

Et puis d'autres continuent d'essayer de briser la glace par des parloirs sauvages !

A bientôt et bonne lecture !

Pour nous écrire : yoyojournal@riseup.net



# HÉBERGEMENT DES PERSONNES DEMANDEUSES D'ASILE. LA FACE B DU CONTRÔLE

Depuis une dizaine d'années, il y a beaucoup moins de places disponibles que de personnes en attente dans les dispositifs d'hébergement des personnes demandeuses d'asile que sont les CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile).

Ainsi, de nombreux « sous-CADA » ont été créés sous forme de places d'hébergement d'urgence. L'objectif initialement affiché d'un accompagnement individualisé dans la demande d'asile est relégué à un vieil idéal. En effet, nos sociétés de contrôle cherchent de moins en moins à se dissimuler derrière de bons sentiments. Tous ces acronymes opaques (CAO, CHUM, CAES,...) cachent ainsi des structures ayant une même logique de gestion des populations et de contrôle des exilé·e·s. Le premier principe est que l'hébergement est toujours conditionné au contrôle administratif. Le second principe est la « politique de tri » des populations mise en place par l'État pour faciliter l'expulsion de certaines personnes.

Pour mieux comprendre cette logique de contrôle, revenons un peu en arrière. En 2014-2015, la « jungle » de Calais et les grands campements parisiens sont expulsés et détruits. Sous prétexte de répondre à l'urgence, de nouveaux centres sont ouverts pour héberger les exilé·e·s qui y vivaient. L'État en profite pour disperser les personnes aux quatre coins du territoire, dans des lieux parfois très isolés, brisant ainsi les liens de solidarité. Pour ce faire, de nouvelles structures d'hébergement sont créées : les centres d'accueil et d'orientation (CAO), qui sont de véritables centres de tri. Lorsque la demande d'asile est enregistrée en préfecture, la personne devient bénéficiaire des conditions matérielles d'accueil (CMA) : un « pack » composé de l'allocation de demande d'asile (ADA) et d'une place d'hébergement. Dès lors, il est impossible d'éviter le contrôle administratif et policier sans perdre les CMA. Il s'agit alors de choisir entre recevoir de l'argent de l'État en acceptant le contrôle ou rester près de ses proches ou des personnes solidaires mais sans ressource. Comble du cynisme, les personnes acceptant le deal doivent payer jusqu'à 100 euros (la moitié de l'ADA) pour un hébergement indigne. Par exemple, le CAO de Jauges en Bourgogne est un ancien fort militaire, sans moyen de transport pour le relier. Il s'agit en fait d'un lieu d'assignation à résidence déguisé car là encore, si les personnes choisissent de quitter l'hébergement, elles perdent leur CMA.

D'autres dispositifs d'hébergement et de contrôle se sont ensuite multipliés. Ainsi, ont été créés les centres d'accueil et d'examen de la situation administrative (CAES) ou centre de premier accueil (CPA) comme à la porte de la Chapelle à Paris. Pour rester dans ces centres, les personnes doivent accepter de donner leurs empreintes. Le but est de savoir si elles ont déjà

été contrôlées ou ont bénéficié d'un titre de séjour ou d'un visa dans un autre pays de l'Union Européenne, à l'aide des fichiers Eurodac et Visabio. Si tel est le cas, la personne devra être expulsée vers ce pays, responsable de sa demande d'asile, dans le délai de 6 mois prévu par la procédure Dublin III. La volonté de la personne concernée ne compte à aucun moment dans son parcours de demande d'asile.

Les exilé·e·s passent quelques nuits dans ces CAES, puis, en fonction de leur situation administrative, sont transféré·e·s n'importe où en France. Les personnes « dublinées » sont envoyé·e·s directement en CAO ou en CHUM (centre d'hébergement d'urgence pour migrants), puis vers un PRAHDA (programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile), antichambre du centre de rétention administrative (CRA). Quasiment tous les PRAHDA sont d'anciens hôtels Formule 1 fermés, qui trouvent ainsi une seconde utilité ! Les personnes qui y sont hébergées sont souvent assignées à résidence avec une obligation parfois quotidienne de pointer au commissariat. Des fois, les flics en profitent pour les menacer d'expulsion et certaines ne retournent donc plus pointer. Au-delà de deux rendez-vous non-honorés en préfecture ou au commissariat, la personne est « placée en fuite ». Elle perd alors ses CMA et son délai d'attente pour pouvoir déposer l'asile en France passe de 6 à 18 mois. Le cahier des charges des PRAHDA prévoit que les « équipes sociales » s'assurent du respect des procédures de contrôle et d'expulsion. Et pour faciliter le travail des personnels, ADOMA (cf. Yoyo numéro 0), qui gère tous les PRAHDA, y aménage des bureaux pour les flics.

La situation à Paris est un peu différente. Il existe des centres spéciaux créés pour assigner à résidence les « dubliné·es ». Il y en a plusieurs sur la région parisienne : un à Montmorency (95), géré par France Horizon, un à Noisiel (77) géré par la Rose des vents, un aux Ullis (91) géré par Habitat et Humanisme et enfin un à Aubervilliers, géré par ADOMA, dans une ancienne caserne militaire. La police débarque au moins une fois par semaine dans ces centres pour faire pointer les gens et procède même à des arrestations. L'objectif de ces structures est le contrôle scrupuleux qui mène à l'arrestation, au placement en CRA dans la majorité des cas, puis à l'expulsion des personnes. Cela mène également à des placements en fuite, car les personnes partent de peur de se faire arrêter.

Vous appréciez le cynisme de l'administration française ? Alors nous vous présentons les derniers centres d'hébergements créés, les « DPAR » : dispositifs de préparation au retour ! Ces centres d'hébergement concernent les personnes déboutées de leur demande d'asile. Elles y sont assignées à résidence et doivent « préparer leur retour » vers leur « pays d'origine », celui-ci étant considéré comme sûr par les autorités françaises. En IDF, il y en a trois pour le moment : un à Aubervilliers (dans l'ancienne caserne), un à Paris dans le 18ème, géré par Adoma, et un dans le centre spécial de Noisiel.

Cerise sur le gâteau, la nouvelle loi « Asile et Immigration » oblige les personnes à se rendre dans une région imposée où elles devront passer tout le temps de leur procédure d'asile, même si elles ne sont pas sûres d'y obtenir une place d'hébergement.

Les procédures administratives toujours plus complexes, ainsi que les contrôles renforcés visent à ce que les personnes se sentent désorientées, angoissées et isolées. L'idée de multiplier les rendez-vous a bien pour but de placer le plus de gens possible « en fuite », pour les faire sortir de la procédure d'asile. Rappelons également que le quotidien des personnes sans-papiers est rythmé par les contrôles policiers « au faciès » dans l'espace public (distributions de repas, près des lieux de dépôt des demandes d'asile, transports en commun...). Les attaques des liens de solidarité et d'entraide créés au fil des parcours contribue également à empêcher les personnes de s'emparer activement de leurs choix et de leurs projets de vie.

## LES ENNEMIS DE MES ENNEMIS SONT PARFOIS MES ENNEMIS

La nouvelle réforme des prisons prévoit la rénovation d'anciennes et la construction de nouvelles structures. On assiste au balai des charognards entre les entreprises de construction ou encore de gestion (bouffe, nettoyage...). Mais ce sont aussi certaines communes qui quémangent au gouvernement la construction sur leur sol, espérant sans doute se remplir les poches de subventions variées, mais aussi comme dirait l'autre : « ça crée de l'emploi pour les concitoyens » ! Et quels emplois ! Comme c'est sympathique d'imaginer le développement économique d'une zone grâce à cette industrie qu'est la prison !

Si ces charos nous filent clairement la nausée, que dire encore de ceux qui en refusent la construction sur leur territoire parce que bah oui, eux, ils valent mieux que ça ! C'est clair que la construction d'un QPS\* au milieu d'un « éco-quartier » en vogue, comme à Limeil-Brévannes (94), censé attirer les cadres dynamiques, qui rechargent leurs smartphones grâce à l'énergie solaire, eh bah ça fait tâche ! Depuis le printemps dernier, ce sont manifestations, barbecues géants et autres rassemblements qu'ils organisent pour dire qu'ils sont contre la prison... quand elle est dans leur jardin ! Et le maire de l'autre commune en concurrence, Choisy-le-roi (94), de lancer pétition et rassemblements pour dire la même chose, c'est-à-dire pratiquement rien : la prison, pas chez nous ! Eux aussi, ils valent mieux que ça ! Pas question que leur commune soit fréquentée par les familles de « délinquants » qui vont au parloir. Eux ils veulent des étudiant·e·s, des cadres qui font des bébés, bref des gens respectables quoi ! Ils parlent de mépris du gouvernement envers eux... Mais que dire du mépris qu'eux-mêmes portent envers les prisonnier·e·s et leurs familles ? En fait la majorité des détenu·e·s sont incarcéré·e·s pour des délits d'ordre économique, les laissé·e·s-pour-compte de ce système qui, pour inclure quelques-un·e·s exclut tous les autres. C'est ce même schéma qui se reproduit, que le maire soit de droite (LR à Limeil) ou bien de gauche (PCF à Choisy) ils portent le même « combat » avec les mêmes arguments : la défense de leurs petits proprios certifiés « qualité bio-durable ».

De notre côté, si on ne peut que se réjouir que le plan prison pensé par le gouvernement peine à voir le jour, puisque la multiplication des QPS risque de diminuer les mises en liberté conditionnelle et permettre donc d'enfermer plus et plus longtemps, c'est clair que leurs motivations nous déçoivent. Leur focalisation sur la « propreté » de leur petit pré-carré dans un monde aussi crade que celui dans lequel nous vivons, où leur confort est au centre de leurs préoccupations sans questionnement des mécanismes qui leur permettent de pouvoir y accéder, démontre le cynisme de cette société carcérale.

\* quartier de préparation à la sortie

